



Notice descriptive de vente

Collection **corail**

Canopée

Gargenville

Notice des appartements

23 logements collectifs

23 maisons

58 emplacements de parking

 **SOGEPROM**

PREAMBULE

L'ensemble des prestations doit permettre de prétendre à l'obtention
RT 2012 -10%
E2C1
LABEL BIOSOURCE NIVEAU 2
BEE+

NOTE GENERALE

- LES PRESTATIONS, PRODUITS OU MARQUES DECRITES DANS LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE, SONT DONNES A TITRE INDICATIF ET DE REFERENCE. ILS SERONT REMPLACES LE CAS ECHEANT PAR DES PRODUITS DE QUALITE EQUIVALENTE, EN CONSEQUENCE, ET SANS QUE CELA SOIT POUR AUTANT SPECIFIE SYSTEMATIQUEMENT, CHAQUE PRODUIT CITE SERA PREVU : « OU SIMILAIRE ».
- IL EST EXPRESSEMENT PREVU QUE, DANS LE CAS OU PENDANT LA CONSTRUCTION, LA FOURNITURE OU LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS MATERIAUX, EQUIPEMENTS OU MATERIELS SE REVELERAIENT IMPOSSIBLE, DIFFICILE OU SUSCEPTIBLE D'ENTRAINER DES DESORDRES ET CE, POUR UN MOTIF QUELCONQUE (EXEMPLE : REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE, RETARDS D'APPROVISIONNEMENTS, DEFAUTS DE FABRICATION, DIFFICULTES D'IMPORTATION, IMPERATIFS TECHNIQUES OU EN CAS D'APPARITION DE MATERIEL NOUVEAU), LE MAITRE D'OUVRAGE POURRA REMPLACER CES MATERIAUX, EQUIPEMENTS OU APPAREILS, PAR D'AUTRES DE QUALITE AU MOINS EQUIVALENTE.
- LE PROJET NE TIENT PAS COMPTE DE LA NORME 91120 RELATIVE AUX PLACES DE STATIONNEMENT
- SONT CONSIDEREES COMME PIECES PRINCIPALES : SEJOURS, SALLES A MANGER, CHAMBRES
- ET PIECES DE SERVICES : CUISINES, WC, DEGAGEMENTS, SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU.

NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE R.261-13 DU CCH ET CONFORME A L'ANNEXE DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968

S O M M A I R E

1.1.	INFRASTRUCTURE	3
1.2.	MURS ET OSSATURES et OSSATURE	3
1.3.	PLANCHERS	3
1.4.	CLOISONS DE DISTRIBUTION	4
1.5.	ESCALIERS :	4
1.6.	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION :	4
1.7.	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :	4
1.8.	TOITURES :	5
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	5
2.1.	SOLS ET PLINTHES	5
2.2.	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) :	6
2.3.	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES) :	6
2.4.	MENUISERIES EXTERIEURES :	7
2.5.	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE :	7
2.6.	MENUISERIES INTERIEURES :	7
2.7.	SERRURERIE ET GARDE-CORPS :	8
2.8.	PEINTURES, PAPIERS, TENTURES :	8
2.2.	EQUIPEMENTS INTERIEURS :	9
3.1.	CAVES, CELLIERS, GRENIERS :	12
3.2.	BOX ET PARKINGS COUVERTS :	12
3.3.	PARKINGS EXTERIEURS :	13
4.1.	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :	13
4.2.	CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES :	13
4.3.	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL :	14
4.4.	CAGES D'ESCALIERS :	14
4.5.	LOCAUX COMMUNS :	15
4.6.	LOCAUX SOCIAUX :	15
4.7.	LOCAUX TECHNIQUES	15
4.8.	CONCIERGERIE	16
5.1.	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	16
5.2.	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :	16
5.3.	TELECOMMUNICATIONS :	16
5.4.	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :	16
5.5.	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :	16
5.6.	ALIMENTATION EN EAU :	17
5.7.	ALIMENTATION EN GAZ :	17
5.8.	ALIMENTATION EN ELECTRICITE :	17
6.1.	VOIRIE ET PARKINGS :	17
6.2.	CIRCULATIONS DES PIETONS :	17
6.3.	ESPACES VERTS	17
6.4.	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :	18
6.5.	ECLAIRAGE EXTERIEUR :	18
6.6.	CLOTURES :	18
6.7.	RESEAUX DIVERS :	18

1- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

- 1.1.1. Fouilles :
Terrassements en pleine masse et évacuation des matériaux excédentaires.
- 1.1.2. Fondations :
Suivant préconisations du rapport du bureau d'études de sols

1.2. MURS ET OSSATURES et OSSATURE

- 1.2.1. Murs du sous-sol :
 - 1.2.1.1. *Murs périphériques : Sans objet*
 - 1.2.1.2. *Murs de refends : Sans objet.*
- 1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux) :
RdC du plot A : Structure béton ouverte, clôt par résille métallique

Etages supérieurs du plot A et totalité du bâtiment B : Ossature béton, remplissage façade en type brique monomur.
Parement : Enduit minéral taloché fin ou bardage bois selon projet architecte, en étages des deux bâtiments et au RdC du plot B.
- 1.2.3. Murs pignons :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.4. Murs mitoyens :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.5. Murs extérieurs divers : (loggias, séchoirs) :
Murs de constitution identique à 1.2.2.
- 1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) :
Bloc d'aggloméré plein
- 1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs :
Bloc d'aggloméré plein ou béton conforme aux spécifications de la réglementation acoustique en vigueur (NRA)

1.3. PLANCHERS

- 1.3.1. Planchers sur étage courant :
Plancher en béton armé, épaisseur règlementaire. Isolant thermo acoustique au-dessus des locaux non chauffés, selon étude thermique.
- 1.3.2. Planchers sous terrasse :
Plancher en béton armé recevant le complexe d'étanchéité et l'isolation selon étude thermique

- 1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :
Plancher en béton armé, épaisseur règlementaire. Isolant thermo acoustique au-dessus des locaux non chauffés, selon étude thermique.
- 1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts :
Plancher en béton armé, épaisseur règlementaire

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1. Entre pièces principales :
En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, type PLACOPAN (épaisseur 50 mm), ou placostil pour les hauteurs supérieures à 2,60m.
- 1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service :
En panneaux composites de plaques de plâtre et âme alvéolaire, type PLACOPAN (épaisseur 50 mm) ou placostil pour les hauteurs supérieures à 2,60m.
Traitement hydrofuge sur les cloisons dans les salles de bains et les salles d'eau.

1.5. ESCALIERS :

- 1.5.1. Escaliers
Parties communes extérieures : En béton préfabriqué ou coulé en place.
- 1.5.2. Escaliers de secours
Sans objet.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION :

- 1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :
En gaine béton préfabriqué ou maçonnerie, staff, techniverre, inox, métallique, suivant réglementation
- 1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :
En gaine béton préfabriqué ou maçonnerie, staff, techniverre, inox, métallique, suivant réglementation
- 1.6.3. Conduits d'air frais :
En gaine béton préfabriqué ou maçonnerie, staff, techniverre, inox, métallique, suivant réglementation
- 1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie :
Sans Objet
- 1.6.5. Ventilation haute de chaufferie :
Sans Objet

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS :

- 1.7.1. Chutes d'eaux pluviales ou autres matériaux selon réglementations
A l'intérieur, tuyaux en PVC avec tampons de dégorgeement en pied de chute, selon projet
- 1.7.2. Chutes d'eaux usées
A l'intérieur : tuyaux PVC avec tampons de dégorgeement en pied de chute selon projet

- 1.7.3. Canalisations en sous-sol
En tuyaux PVC avec tampons de visite et de dégorgeement.
- 1.7.4. Branchements aux égouts
Sur égouts EU et EP du réseau public en tuyau PVC suivant prescriptions des Services Techniques de la Ville.

1.8. TOITURES :

- 1.8.1. Charpente, couverture et accessoires
Selon projet. Toiture bac acier sur charpente ou fermette bois et/ou béton selon projet.
- 1.8.1. Etanchéité et accessoires
En bitume élastomère sur pare-vapeur et isolation thermique, protection par :
Terrasses inaccessibles : gravillons ou toiture végétalisée ou auto-protégée.
Terrasses accessibles en RDC ou en étages : dallettes de béton préfabriquées avec gravillons lavés en surface, ou dallettes en bois ou platelage bois.
- 1.8.2. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers
En béton ou maçonnerie d'éléments préfabriqués et enduit, ou conduit type Poujoulat en tôle ou similaire selon projet architectural.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

Le sol des placards sera revêtu du même matériau que celui de la pièce où il sera placé.

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

Sols des SEJOURS et des CHAMBRES :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de services :

Sols des CUISINES ouvertes sur les séjours :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

Sols des CUISINES fermées :

Carrelage 44,3 x 44,3 environ des Ets PORCELANOSA, ou équivalent, dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage, avec plinthes assorties.

Sols des SDB, SALLES d'EAU et WC :

Carrelage 44,3 x 44,3 environ des Ets PORCELANOSA, ou équivalent, dans la gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage, avec plinthes assorties.

Sols des CELLIERS, RANGEMENTS, BUANDERIES :

Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

2.1.3. Sols et plinthes des ENTREES et DEGAGEMENTS (selon plan)

Le sol des placards sera revêtu du même revêtement que celui de la pièce où il sera mis en œuvre : Revêtement PVC en lés série TARALAY INITIAL U3 des Ets GERFLOR, ou équivalent, avec plinthes de 7cm en médium peintes en blanc.

2.1.4. Sols des balcons, loggias et séchoirs :

Balcons :

En béton surfacé ou dalles sur plots à grains fins ou bois ou résine de, couleur au choix de l'architecte, selon projet.

Terrasses :

En dalles sur plots à grains fins ou bois, couleur au choix de l'architecte, selon projet.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) :

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service :

SALLES DE BAINS et SALLES D'EAU :

- ▶ Faïences : Carreaux de faïence murale 25 X 44,3 environ des Ets PORCELANOSA, ou équivalent, dans la sélection faite par SOGEPROM, ou équivalent.
- ▶ Pose faïences dans les salles de bains : trois côtés au droit de la baignoire à hauteur d'huissieries environ, selon plans.
- ▶ Tabliers des baignoires : carrelés.
- ▶ Pas de faïence murale sur les murs sous les baignoires
- ▶ Pose faïence dans les salles d'eau : deux ou trois côtés au droit du receveur de douche toute hauteur suivant plans.
- ▶ Faïence murale dans les cuisines : Sans objet.
- ▶ Faïence murale dans les WC : Sans objet.

Les trappes de visite ne sont pas carrelées hors trappe du tablier de baignoire.

2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces (celliers, dressings, etc...)

Sans objet.

2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES) :

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

En béton et enduit pelliculaire ou en plaques de plâtre (soffites/faux-plafonds si nécessaire) pour masquer, dans certains cas, les dévoiements de canalisations (soffites) suivant les contraintes techniques.

2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3. Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4. Sous faces des balcons

Béton brut et ragréage et/ou peinture pliolite selon projet

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES :

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales :

En bois, avec double vitrage isolant.

Fenêtres ou porte fenêtres ouvrant à la française suivant plan architecte

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

Selon le projet architectural, les menuiseries des salles de bains, salles d'eau et WC seront de type oscillo-battante en verre dépoli

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE :

2.5.1. Pièces principales :

Séjours-chambres et cuisines ouvertes sur les séjours : volets roulants en alu, manœuvre par tringle, dans toutes les pièces

Coffres intérieurs : en PVC blanc apparent ou en bois à peindre avec Isolation intérieure.

2.5.2. Pièces de service :

Cuisines fermées, WC, DEGAGEMENTS, SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU : Volets roulants en alu, manœuvre par tringle, dans toutes les pièces.

Coffres intérieurs : en PVC blanc apparent ou en bois à peindre avec Isolation intérieure.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES :

2.6.1. Huisseries et bâtis

En acier à peindre des Ets MALERBA ou EDAC, ou équivalent.

2.6.2. Portes intérieures

Portes iso planes à âme alvéolaire ou laquées usine série WHITE LION des Ets THEUMA, ou équivalent.

Béquillage : en laiton nickel mat sur ROSACE série NATION des Ets CADAP ou LOGGIO des Ets VACHETTE ou équivalent.

Serrure à condamnation/dé-condamnation pour les portes des WC et salles de bains, salles d'eau.

Serrure à bec de cane pour les séjours et cuisines, et serrure à pêne dormant 1/2 tour pour les chambres.

2.6.3. Impostes en menuiseries

Sans objet

2.6.4. Portes palières

Portes des APPARTEMENTS donnant sur l'extérieur :

Porte à parements métalliques à joints creux des Ets MALERBA série LINEA, anti-effraction – 5 points A2P*, ou équivalent. Seuil aluminium.

Serrure multipoints VACHETTE, sur organigramme. Poignée de tirage extérieure des Ets CADAP, ou équivalent, en laiton nickel mat ou inox des Ets CADAP. Entre bailleur et microviseur. Béquillage intérieur série LINOX sur plaque des Ets VACHETTE ASSA ABLOY, ou équivalent.

2.6.5. Portes de placards :

Façades de placards de la série KENDOORS 10 des Ets SOGAL ou équivalent.

Portes coulissantes pour les façades supérieures à 0,80m de longueur et porte pivotante pour les ensembles inférieurs ou égaux à 0,80m selon plans architecte.

- 2.6.6. Portes des locaux de rangement :
Portes iso planes à âme alvéolaire ou laquées usine série WHITE LION des Ets THEUMA.
Béquillage : en laiton nickel mat sur plaque série NATION des Ets CADAP ou LOGGIO des Ets VACHETTE ou équivalent
- 2.6.7. Moulures et habillages :
Sans objet.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS :

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui
Selon projet architecte.

2.7.2. Grilles de protection des baies
Sans objet.

2.1.1. Ouvrages divers
Séparations de balcons : pare vue bois ou métal selon localisation et choix architecte

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES :

2.1.2. Peintures extérieures et vernis

2.1.2.1. *Sur menuiseries : lasure sur fenêtre*

2.1.2.2. *Sur fermetures et protections : sans objet*

2.1.2.3. *Sur serrureries : serrureries thermo-laquées ou finition galvanisée*

2.1.2.4. *Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons
Sans objet.*

2.1.3. Peintures intérieures

2.2.1.1. *Sur Menuiseries : lasurées finies en atelier pour (fenêtres). 2 couches de peinture blanche satinée velours, qualité A, côté intérieur de la porte palière.*

2.2.1.2. *Sur murs : Pièces humides et pièces sèches : 2 couches de peinture blanche satinée velours, qualité A.*

2.2.1.3. *Sur plafonds : pièces humides et pièces sèches : 2 couches de peinture blanche satinée velours, qualité A.*

2.2.1.4. *Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers
2 couches de peinture sur toutes canalisations apparentes (non encastrées).*

2.1.4. Papiers peints

2.1.4.1. *Sur murs : Dressings, buanderies, lingerie : sans objet.*

2.1.4.2. *Sur plafonds : sans objet.*

2.1.5. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc)

2.1.5.1. *Sur murs : Sans objet.*

2.1.5.2. *Sur plafonds : Sans objet.*

2.2. EQUIPEMENTS INTERIEURS :

2.2.1. Equipements ménagers :

2.2.1.1. Bloc évier, robinetterie

2 pièces : Meuble évier 1 cuve, 1 égouttoir des Ets BENTHOR ou équivalent, en acier inox 18/10 embouti. Dimensions suivant plan architecte.

Robinetterie : mitigeur série KHEOPS C3 col de cygne des Ets IDEAL STANDARD, ou équivalent. Vidage à chaînette.

A partir du 3 pièces : sans objet

2.2.1.2. Appareils et mobiliers : Sans objet

2.2.1.3. Evacuation des déchets : sans objet

2.2.1.4. Armoire et sèche-linge : sans objet

2.2.2. Equipements sanitaires et plomberie

Les compteurs individuels eau chaude, eau froide et chauffage ne sont pas fournis par le maître d'ouvrage. Des manchettes seront positionnées en attente de pose ultérieure par la copropriété.

Une proposition sera faite par le syndic provisoire lors de la première Assemblée Générale des co-propriétaires

2.2.2.1. Distribution d'eau froide.

Depuis les gaines techniques en tuyau PER à chaque appareil sanitaire, évier et attente E.F, passage en apparent selon nécessité.

2.2.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Depuis les gaines techniques en tuyau PER à chaque appareil sanitaire, évier et attente E.F, passage en apparent selon nécessité.

2.2.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Pompe à chaleur collective selon étude thermique

2.2.2.4. Evacuations

En tuyau PVC, apparent.

Crosse double ou deux crosses simples siphonnées pour évacuation de deux machines à laver selon les plans architecte.

2.2.2.5. Distribution du gaz : sans objet.

2.2.2.6. Branchements en attente

Deux robinets ou vannes papillon pour alimentation machine à laver la vaisselle et machine à laver le linge selon plans de vente.

2.2.2.7. Appareils sanitaires :

- Mobilier des SALLES DE BAINS et des SALLES D'EAU:
Meuble UNIK VICTORIA ou équivalent composé d'un plan en céramique blanche, d'un meuble en mélaminé équipé de deux tiroirs, d'un miroir démontable et une applique, avec pieds en inox.
- Sanitaires des SALLES DE BAINS
Baignoire : en acier émaillé blanc, CONTESA 170 x 70 des Ets ROCA, ou équivalent.
Tablier de baignoire carrelé.
- Sanitaires des SALLES DE DOUCHE :
Receveur de douche : selon plan de vente, Série OKYRIS, ultra-plat des Ets PORCHER IDEAL STANDARD, ou équivalent ou douche à l'italienne si nécessités réglementaires. Le receveur de douche pourra être surélevé pour des raisons techniques.
- WC :
Cuvette de WC : En porcelaine vitrifiée blanche
Série PACK OKYRIS des Ets PORCHER IDEAL STANDARD réservoir dorsal 3/6 litres, mécanisme classement NF, abattant double rigide de couleur blanche, ou équivalent.

2.2.2.8. Robinetterie : toutes les robinetteries ont le classement NF

- Robinetterie sur mobilier dans SALLES DE BAINS et SALLES D'EAU :
Mitigeur série OLYOS C3 d'IDEAL STANDARD, ou équivalent.
- Robinetterie des BAIGNOIRES :
Mitigeur thermostatique sur colonnettes OLYOS C3 des Ets PORCHER IDEAL STANDARD avec ensemble de douche série AQUA 3 jets sur barre et flexible double agrafage chromé de 1,75 m (ou équivalent).
- Robinetterie des RECEVEURS DE DOUCHE :
Mitigeur thermostatique mural OLYOS C3 des Ets PORCHER IDEAL STANDARD avec ensemble de douche série AQUA 3 jets sur barre et flexible double agrafage chromé de 1,75 m (ou équivalent).

2.2.2.9. Accessoires divers :

Un robinet de puisage pour tous les jardins.
Un robinet de puisage pour toutes les terrasses supérieures à 8m².

2.2.3. Equipements électriques

2.2.3.1. Type d'installation

Installation réalisée suivant les prescriptions NF C 15-100 - Tableaux électriques des Ets SCHNEIDER ELECTRIQUE ou du Groupe ARNOULD LEGRAND, ou équivalent. Façade bac ATOLE.

2.2.3.2. Puissance à desservir

Puissance à fournir de 3 à 12 kW selon le type de logement et les calculs thermiques.

2.2.3.3. Equipement de chaque pièce conforme à la NFC 15-100

Appareillage DOOXIE des Ets ARNOULD. 3 coloris (gris, beige, blanc)

Pour les T2 en base : meuble modulable by Stéphane MILLET : - 1 PC et une prise USB CHARGEUR portable

<p style="text-align: center;">Entrée :</p> <p>Centre en plafond : 1 Prise haute non commandée : 1</p> <p style="text-align: center;">Cuisines :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 6 Dont : - au-dessus du plan de travail : 4 (3 minimum pour cuisines < à 4 m²) - prise à proximité de l'interrupteur : 1 - prise frigo : 1 Prise hotte à 1,80m de haut : 1 Prise 32 A pour appareil de cuisson : 1 Prise 20 A pour le four : 1 Prise 16 A pour LL, LV : selon plan</p> <p style="text-align: center;">Séjours :</p> <p>Centre en plafond : 1 minimum PC 16 A : 5 minimum dont 1 prise haute non commandée à proximité immédiate de l'interrupteur</p> <p style="text-align: center;">Dégagements :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 1</p> <p style="text-align: center;">Chambres :</p> <p>Centre en plafond : 1 PC 16 A : 3 Prise haute : 1 dans chambres accessible PMR</p> <p style="text-align: center;">Salles de bains :</p> <p>Centre en plafond : 1 ou en applique au-dessus de la porte Applique au-dessus meuble vasque : 1 PC 16 A : 1 si SDB > à 4m² à proximité du meuble vasque Eventuellement : prise lave-linge (selon plan)</p>	<p style="text-align: center;">Salles d'eau :</p> <p>Centre en plafond : 1 ou en applique au-dessus de la porte Applique au-dessus meuble vasque : 1 PC 16 A : 1 si SDB > à 4m² à proximité du meuble vasque Prise haute non commandée : 1 Eventuellement : prise lave-linge (selon plan)</p> <p style="text-align: center;">WC :</p> <p>Centre en plafond : 1 Prise haute : 1</p> <p style="text-align: center;">Escaliers duplex (selon plan) :</p> <p>1 sortie de fil avec DCL en applique ou en plafond sur va et vient</p> <p>Jardins RDC :</p> <p>Applique extérieure : 1 PC étanche extérieure : 1</p> <p>Toitures terrasses (selon plan) :</p> <p>PC étanche extérieure : 1 Applique lumineuse : 1</p> <p>Balcons / terrasses (selon plan) supérieures à 8m² :</p> <p>PC étanche extérieure : 1 Applique lumineuse : 1</p> <p>Escaliers desservant les toitures terrasses accessible (selon plan) : 1 sortie de fil avec DCL en applique ou en plafond sur va et vient</p> <p style="text-align: center;">Cellier (selon plan) :</p> <p>1 centre en plafond</p> <p style="text-align: center;">Buanderie (selon plan) :</p> <p>1 centre en plafond 1 prise 16 A pour LL.</p>
--	---

- 2.2.3.4. Sonnerie de porte palière
Sonnerie intégrée dans le tableau électrique- Bouton poussoir à l'extérieur.
- 2.2.4. Chauffage, cheminée, ventilations
*Les compteurs individuels eau chaude, eau froide et chauffage ne sont pas fournis par le maître d'ouvrage.
 Des manchettes seront positionnées en attente de pose ultérieure par la copropriété.*
- 2.2.4.1. Type d'installation
Chauffage par pompe à chaleur collective.
- 2.2.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de
Suivant la réglementation en vigueur : températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 21°C et les autres à + 19°C
- 2.2.4.3. Appareils d'émission de chaleur
*Radiateurs des Ets FINIMETAL série REGGANE 3010 PLAN avec robinets thermostatiques.
 Sèche-serviettes électrique ou à eau chaude selon étude thermique série ODA PREM'S des Ets ACOVA, ou équivalent.*
- 2.2.4.4. Conduits de fumée : sans objet
- 2.2.4.5. Conduits et prise de ventilation
Ventilation mécanique : extraction dans les pièces de service par bouche des Ets ATLANTIC ou ALDES, ou équivalent.
- 2.2.4.6. Conduits et prises d'air frais
Introduction d'air par des bouches d'entrée d'air situées en partie haute des menuiseries des pièces sèches (ou dans coffres de volets roulants ou maçonneries). Circulation intérieure de l'air sous les portes.
- 2.2.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement
- 2.2.5.1. Placards :
1 placard sera aménagé par logement, soit dans l'entrée soit dans la chambre principale s'il n'y a pas de placard dans l'entrée avec une tablette chapelière et une tringle.
- 2.2.5.2. Pièces de rangement :
Sans objet.
- 2.2.5.3. ESCALIERS duplex
Escaliers des duplex en bois.
- 2.2.6. Equipements de télécommunications : à décrire
- 2.2.6.1. Radio - T.V.
1 prise TV coaxiale dans le séjour
- 2.2.6.2. Téléphone, prises RJ 45 :

	2 P	3 P	4P	5 P
CUISINE	1	1	1	1
SEJOUR	2 côte à côte	2 côte à côte	2 côte à côte	2 côte à côte
CHAMBRE 1	1	1	1	1
CHAMBRE 2		1	1	1
CHAMBRE 3			1	1
CHAMBRE 4				1
Prises RJ 45 :TOTAL	4	5	6	7

Fibre optique : mesures conservatoires pour le raccordement à la fibre optique par l'acquéreur

2.2.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble selon configuration du projet

Commande d'ouverture par vigik et digicode depuis le portail et portillons à l'entrée de la résidence.

Vidéophone entre portail d'entrée principale de la résidence et chaque appartement.

Dans l'appartement, combiné vidéophone et commande d'ouverture de la gâche électrique de la porte des Ets COFREL SWING ou URMET CAPTIV mains libres couleur, ou équivalent.

2- ANNEXES PRIVATIVE

3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS :

- 3.1.1. Murs et cloisons
Sans objet.
- 3.1.2. Plafonds
Sans objet.
- 3.1.3. Sols
Sans objet.
- 3.1.4. Portes d'accès :
Sans objet.
- 3.1.5. Ventilation naturelle
Sans objet.
- 3.1.6. Equipement électrique
Sans objet.

3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS :

- 3.2.1. Murs ou cloisons :
Maçonnerie brute et habillage extérieur en résille métallique.
- 3.2.2. Plafonds :
En béton brut et isolant.
- 3.2.3. Sols :
Sol brut ou surfaquartz et marquage au sol des emplacements et des numéros des places selon projet
- 3.2.4. Portes d'accès :
Porte battante commandée par télécommande.
- 3.2.5. Ventilation naturelle
Parking ventilé par les façades ajourées
- 3.2.6. Equipement électrique
Eclairage par appareils sur détecteur de présence.
Eclairage de sécurité par blocs autonomes suivant réglementation.

3.3. PARKINGS EXTERIEURS :

- 3.1.1. Sol
Places extérieures engazonnées (sauf place PMR, suivant réglementation)
- 3.1.2. Délimitation au sol
Marquage des places selon projet
- 3.1.3. Système de repérage
Sans objet
- 3.1.4. Système condamnant l'accès
Sans objet

3- PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE :

- 4.1.1. Sols
Sans objet.
- 4.1.2. Parois
Sans objet.
- 4.1.3. Plafonds
Sans objet.
- 4.1.4. Eléments de décoration
Sans objet.
- 4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble
Accès aux appartements par l'extérieur suivant configuration du projet.
- 4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets
Boîtes aux lettres conformes aux normes des Ets RENZ ou VISOREX et plan de décoration de l'architecte
- 4.1.7. Tableau d'affichage
Incorporé.
- 4.1.8. Chauffage
Sans objet.
- 4.1.9. Equipement électrique
Sans objet.

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES :

- 4.2.1. Sols
Sans objet.
- 4.2.2. Murs
Sans objet.

- 4.2.3. Plafonds
Sans objet.
- 4.2.4. Eléments de décoration
Selon le plan de décoration de l'architecte.
- 4.2.5. Chauffage
Sans objet.
- 4.2.6. Portes
Sans objet.
- 4.2.7. Equipement électrique
Eclairage par appliques murales ou spots selon étude d'éclairage et choix de l'architecte, allumage par détecteur de présence

4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL :

- 4.3.1. Sols
Sans objet.
- 4.3.2. Murs
Sans objet.
- 4.3.3. Plafonds
Sans objet.
- 4.3.4. Portes d'accès
Sans objet.
- 4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules
Sans objet.
- 4.3.6. Equipement électrique
Sans objet.

4.4. CAGES D'ESCALIERS :

- 4.4.1. Sols des paliers
Béton brut, résine ou dalle sur plot béton ou bois selon projet architecte
- 4.4.2. Murs
Revêtement bois ou enduit selon projet architecte.
- 4.4.3. Plafonds
Béton brut ou peint, selon projet architecte
- 4.4.4. Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse
Béton brut ou peinture de sol ou résine selon projet architecte
- 4.4.5. Chauffage, ventilation
Sans objet.
- 4.4.6. Eclairage
Eclairage à détection de présence.

4.5. LOCAUX COMMUNS :

- 4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants, local encombrant selon projet
Béton balayé ou stabilisé renforcé ou enrobé, au sol selon projet architecte.
Murs selon projet architecte.
Serrure sur organigramme.
- 4.5.2. Buanderie collective : sans objet.
- 4.5.3. Séchoir collectif : sans objet.
- 4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien : sans objet.
- 4.5.5. Locaux sanitaires : sans objet.

4.6. LOCAUX SOCIAUX :

- 4.6.1. Salle de bricolage :
Sans objet.
- 4.6.2. Salle de jeux et de réunions
Sans objet.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

- 4.7.1. Local de réception des ordures ménagères
Siphon de sol et robinet de puisage.
Portes d'accès aux locaux avec ferme-porte et clé fonctionnant sur organigramme.
Degré coupe-feu conforme à la réglementation

Sols : Carrelage technique antidérapant 20x20cm des Ets DECOCERAM, ou équivalent.

Murs : Faïence technique 20x20cm des Ets DECOCERAM, ou équivalent, sur 1,50 mètre de hauteur et complément en peinture

Plafonds : Béton brut et/ou isolation en sous-face selon étude thermique

Eclairage par détection de présence.
- 4.7.2. Chaufferie
Sans objet.
- 4.7.3. Sous-station de chauffage
Peinture de sol anti poussière avec relevé en plinthe.
Siphon de sol.
- 4.7.4. Local des surpresseurs
Sans objet.
- 4.7.5. Local transformateur EDF
Selon prescriptions EDF.
- 4.7.6. Local machinerie d'ascenseur
Sans objet.
- 4.7.7. Local ventilation mécanique
Sans objet.

4.8. CONCIERGERIE

4.8.1. Composition du local : sans objet

4.8.2. Equipements divers : sans objet

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet.

5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE :

5.2.1. *Equipement thermique de chauffage :*
Suivant étude thermique

5.2.2. *Production de chaleur : Pompe à chaleur collective*

5.2.3. *Régulation automatique : selon projet*

5.2.4. *Pompes et brûleurs : selon projet*

5.2.5. *Accessoires divers : selon projet*

5.2.6. *Colonnes montantes : selon projet*

5.2.7. Service d'eau chaude

5.2.7.1. *Production d'eau chaude : Pompe à chaleur collective*

5.2.7.2. *Réservoirs : selon projet*

5.2.7.3. *Pompes et brûleurs : selon projet*

5.2.7.4. *Comptage général : selon projet*

5.2.7.5. *Colonnes montantes : selon projet*

5.3. TELECOMMUNICATIONS :

5.3.1. Téléphone :
Adduction réalisée par opérateur local.

5.3.2. Antennes TV et Radio
Antenne coaxial sur chaque bâtiment

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :

Le stockage des ordures ménagères se fait dans le local situé selon les plans de l'architecte.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX :

Les locaux sont ventilés selon réglementation.

5.6. ALIMENTATION EN EAU :

- 5.6.1. Comptages généraux
La fourniture et pose du comptage général est assurée par la société concessionnaire de la distribution d'eau.
- 5.6.2. Surpresseurs, réducteur et régulateurs de pression, traitement de l'eau
Selon étude
- 5.6.3. Colonnes montantes
Selon études.
- 5.6.4. Branchements particuliers
A partir des colonnes montantes, avec manchettes pour la pose éventuelle, aux frais de l'acquéreur, de compteurs divisionnaires.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ :

- 5.7.1. Colonnes montantes : Sans objet.
- 5.7.2. Branchements et comptages particuliers : Sans objet.
- 5.7.3. Comptages des services généraux : Sans objet.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE :

- 5.8.1 Comptages des services généraux
Dans locaux spécifiques, comptages mis en place par EDF.
- 5.8.2. Colonnes montantes
Sans objet
- 5.8.3. Branchements et comptages particuliers
Dans chaque appartement, comptages mis en place par EDF sur le tableau d'abonné.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS :

- 6.1.1. Voirie d'accès
Béton balayé ou enrobés bitumineux ou asphalte, selon projet
- 6.1.2. Trottoirs
Sans objet.
- 6.1.3. Parkings visiteurs
Dalles engazonnées hors place PMR Suivant réglementation

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS :

- 6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours
Traités selon projet en béton, béton balayé, ou stabilisé renforcé ou enrobé selon choix architecte

6.3. ESPACES VERTS

- 6.3.1. Aires de repos
Sans objet.
- 6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs
Apport de terre végétale. Arbres et arbustes selon projet.

- 6.3.3. Engazonnement :
Sur espaces délimités sur les plans à l'intérieur de la propriété.
- 6.3.4. Arrosage
A partir du robinet d'arrêt.
- 6.3.5. Bassins décoratifs
Sans objet.
- 6.3.6. Chemins de promenade
Traités selon projet en béton, béton balayé, ou stabilisé renforcé ou enrobé selon projet, avec arbres et arbustes selon projet paysager.

6.4. AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- 6.4.1. Sol
Sans objet.
- 6.4.2. Equipements
Sans objet.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR :

- 6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble
Signalétique selon projet architecte
- 6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres
Selon projet.

6.6. CLOTURES :

- 6.6.1. Sur rues
Clôtures selon choix architecte
- 6.6.2. Avec les propriétés voisines
Clôtures selon choix architecte

6.7. RESEAUX DIVERS :

- 6.7.1. Eau
Alimentation souterraine par société concessionnaire.
- 6.7.2. Gaz : sans objet
- 6.7.1. Electricité
En basse Tension par les soins du fournisseur d'énergie.
- 6.7.2. Postes d'incendie, extincteurs
Sans objet
- 6.7.3. Egouts
Raccordement séparatif aux réseaux publics, eaux usées et eaux pluviales.
- 6.7.4. Epuration des eaux :
Sans objet
- 6.7.5. Télécommunications
Raccordement au réseau Concessionnaire.
- 6.7.6. Drainage du terrain :
Selon projet

6.7.7. Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux
Selon projet

FIN DE LA PRESENTE NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

FAIT A :

LE :

(EN 3 EXEMPLAIRES ORIGINAUX)

(1 POUR LE RESERVANT - 1 POUR LE RESERVATAIRE - 1 POUR LE NOTAIRE)

LE RESERVATAIRE	LE RESERVANT